



Vente retard livraison vefa

Par **BEUGRAS**, le **14/11/2009** à **16:10**

Bonjour,rnrnNous avons acheté en VEFA sur un programme Bouygues Immobilier,rnsignature en octobre 2006 pour livraison initiale au 1er trimestre 2009.rnLe constructeur avait fait des erreurs sur le plan de la résidence, les appartements ont du être revus, le chantier a pris 1 trimestre de retard.rnAprès quoi, suite aux intempéries + liquidation du plombier, Bouygues nous a annoncé une livraison pour le 4e trimestre 2009.rnrnNous avons vendu notre appartement actuel, avec signature chez le notaire le 08/01/2010. Seulement, après notre vente, Bouygues nous a à nouveau annoncé un retard d'un mois, pour livraison au plus tôt fin janvier 2010 (près de 10 mois de retard).rnrnA compter du 8 Janvier, nous n'avons plus de logement, avec 2 enfants (3 ans et 4 mois), des problèmes de scolarisation et de garde... Nous avons envoyé de nombreux courrier à Bouygues et avons le sentiment de ne pas être écouté. Peut-on exigé une livraison fin décembre 2009, sachant que notre appartement est quasiment terminé, que nous avons un accès extérieur ...rnrnJe vous remercie grandement pour votre aide précieuse, nous sommes en grand désarroi.rnrnTrès cordialement.rnrnS B

Par **Tisuisse**, le **14/11/2009** à **16:54**

Bonjour,rnrnA mon humble avis, vous devriez contacter un avocat spécialisé dans les affaires immobilières. Cet avocat introduira, pour vous, une action contre Bouygues et demandera au juge, en "référé", c'est à dire "dans l'urgence", que Bouygues vous livre le logement que vous avez acheté avant le 15 décembre 2009. A défaut de la faire, pour Bouygues, demandez que tous les frais supplémentaires, en particulier les frais d'hôtel, de nourriture, de garde-meubles, etc., soit facturés à Bouygues car cette entreprise n'a pas tenu ses engagements.